



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

Municipalité de Saint-Jacques de Leeds, le lundi 30 juin 2025 a lieu à la salle de l'Espace 415 la séance extraordinaire de notre conseil à 19h15.

Sont présents :

Madame Valérie Gagnon

Messieurs : René Breton, Marc-André Routhier, Dominic Parent.

Sous la présidence de Mme Andréa Gosselin, mairesse.

Est également présents : M. Anthony Cyr, directeur général/greffier-trésorier par intérim.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 3.1. Avis de motion et adoption du premier projet du Règlement N° 400 amendant le règlement de zonage N° 175
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est à noter que, conformément à l'article 157 du Code Municipal du Québec, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance extraordinaire du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

161-06-25

Proposée par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

3. **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 3.1. Avis de motion et adoption du premier projet du Règlement N° 400 amendant le règlement de zonage N° 175

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 175 de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, adopté le 18 mars 1991, nécessite des modifications pour répondre aux changements récents sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la modification du plan de zonage a pour but de permettre la construction de multilogements dans des zones où cela n'était pas permis auparavant, favorisant ainsi la réalisation de nouveaux projets résidentiels;

ATTENDU QUE des incongruités sont apparues au fil des années en raison de la non-évolution de la réglementation par rapport au rythme de développement urbain, nécessitant une correction pour une gestion adéquate du territoire;

162-06-25

IL EST RÉSOLU par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement de zonage numéro 175 soit amendé, en modifiant l'article 11.1.2.4.2. e), pour diminuer le nombre de



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

stationnements obligatoires en zone industrielle;

QUE le plan de zonage numéro 31140-Z-400 remplace le précédent plan de zonage 31040-Z-324, avec une mise à jour incluant les zones nouvellement autorisées pour le multilogement, ainsi que la correction des incongruités identifiées dans les plans antérieurs;

QUE ces modifications prennent effet selon les lois applicables suite à leur adoption officielle par le conseil municipal.

Cette résolution abroge et remplace la résolution 117-05-25.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Andréa Gosselin invite les citoyens à la période de questions.

5. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

163-06-25

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 19h30.

Andréa Gosselin

Mairesse

Anthony Cyr

Directeur général/Greffier-
trésorier par intérim

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

Andréa Gosselin

Mairesse

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Anthony Cyr

Directeur général/Greffier-
trésorier par intérim